



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2009
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 25 février 2008, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de Cuba, de l'Oman, du Sénégal et de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

La lettre que nous vous adressons présentement, à vous ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, a trait, en cette phase critique, à la question brûlante du Soudan et de la Cour pénale internationale. Vous n'êtes pas sans savoir que dans le passé, les organisations régionales et internationales ont été unanimes à appeler l'attention du Conseil de sécurité et de la communauté internationale sur les effets déstabilisateurs que risquait d'avoir le lancement, par la Chambre préliminaire de la Cour, d'un mandat d'arrêt contre Omar Hassan Ahmed Al-Bachir, Président de la République du Soudan. Certaines organisations régionales et internationales ont dit craindre vivement que cette mesure ne compromette gravement les efforts en cours pour faciliter le règlement rapide du conflit au Darfour et promouvoir l'instauration d'une paix et d'une réconciliation durables au Soudan, et ne vienne déstabiliser encore davantage le pays et l'ensemble de la région. Il appartient au Conseil de sécurité, conformément au mandat que lui attribue le Statut de Rome et aux responsabilités en matière de maintien de la paix et de la stabilité que lui confère la Charte, de parer les menaces à la paix et de prendre les mesures voulues pour se prémunir contre ces dangers.

Guidés par les considérations susmentionnées et par les positions exprimées par différentes organisations régionales et internationales, soucieux de décrire cette situation nouvelle et dangereuse et d'empêcher qu'elle ne se reproduise, et conscients du caractère délicat des processus de paix en cours au Soudan, les soussignés, représentant certaines organisations régionales et internationales, prient le Conseil de sécurité des Nations Unies, en ce moment crucial, de prendre d'urgence les mesures voulues pour reporter, conformément à l'article 16 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le processus engagé par cette instance en tenant compte de la nécessité de veiller à ce que les efforts de paix en cours sous les auspices conjoints de l'Union africaine/Ligue des États arabes et du Médiateur en chef ne soient pas compromis et d'empêcher que la situation ne s'aggrave encore. Notre demande se justifie d'autant plus qu'il est nécessaire de renforcer les changements encourageants survenus tant dans le domaine du déploiement de l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD) que sur la question de l'obligation de rendre des comptes et de la réconciliation, et absolument indispensable de faire avancer les efforts de paix.



En conclusion, nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Chargée d'affaires par intérim de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Présidente du Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Ileana B. **Núñez Mordoche**

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim de l'Oman
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États arabes
(*Signé*) Mohammed Aqeel **Ba-Omar**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États africains
(*Signé*) Paul **Badji**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ouganda
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États Membres
de l'Organisation de la Conférence islamique
(*Signé*) Ruhakana **Rugunda**
